

La jeunesse québécoise et la CRISE des accommodements raisonnables

Mathieu Bock-Côté

Mathieu Bock-Côté est l'auteur de *La dénationalisation tranquille* (Boréal, 2007) et en collaboration avec Jacques Beauchemin, de *La cité identitaire* (Athéna, 2007).

Il termine actuellement une thèse à l'Université du Québec à Montréal qui porte sur la métamorphose du progressisme depuis les années 1960.

« Nous, les intellectuels, on a mal fait notre travail. [...] On a posé et on a postulé que la diversité était bonne et enrichissante pour le Québec sur le plan culturel. Mais on ne l'a pas démontré avec les études nécessaires. Nous étions certains que personne ne voudrait soutenir la position contraire. [...] Est-ce qu'on connaît un seul article présentant un argumentaire solide et convaincant démontrant de façon concrète en quoi la diversité ethnique est une source d'enrichissement culturel ? [...] Je n'ai jamais contribué à bâtir cet argumentaire. »

Gérard Bouchard

La Charte de la langue française (la loi 101) a été promulgué en 1977 et correspondait à la volonté de faire du français la seule langue officielle du Québec. Elle portait à conséquence notamment sur la langue d'affichage, la langue d'enseignement, la langue de l'administration et la langue de travail. Depuis, elle a été considérablement déconstruite par les tribunaux à partir de la Charte des droits et libertés incorporée dans la constitution canadienne de 1982, que le Québec n'a toujours pas signée et qui est toujours considérée comme illégitime à la fois par les souverainistes et les fédéralistes québécois.

Au moment d'entreprendre sa tournée du Québec, à la fin de l'été 2007, la Commission Bouchard-Taylor, mise en place dans la foulée de la crise des accommodements raisonnables, a fait le choix de tenir sa première consultation devant un forum pour la jeunesse organisé par l'Institut du Nouveau monde consacré à « *l'apprentissage du vivre-ensemble dans une société travaillée par le pluralisme identitaire* ». Cette décision était explicitement politique, non seulement en raison du positionnement clairement multiculturaliste de l'INM¹, mais surtout dans la mesure où plusieurs sondages et de nombreuses enquêtes avaient confirmé que de tous les groupes d'âge composant la société québécoise, seule la jeune génération, celle des 18 à 24 ans, ne manifestait aucune indisposition envers les accommodements raisonnables qui étaient autant de symptômes d'une transformation en profondeur de la

La « crise des accommodements raisonnables » s'est déclenchée au printemps 2006 par une décision de la Cour suprême du Canada reconnaissant le droit à un jeune sikh de porter son kirpan dans sa fréquentation d'une école publique québécoise.

Elle a mis en scène une remise en question du multiculturalisme québécois à travers la médiatisation d'une série de cas problématiques qui révélaient l'échec de l'intégration des immigrants à la société québécoise et s'est terminée en 2008 avec la publication du rapport de la commission Bouchard-Taylor qui devait faire le point sur les pratiques d'accommodements raisonnables au Québec même s'il plaidait finalement pour une accélération de la conversion du Québec au multiculturalisme.

Dans le vocabulaire juridique canadien, la notion d'accommodement raisonnable réfère à l'ajustement d'une pratique institutionnelle envers un individu « discriminé » en fonction de certaines caractéristiques données pour lui permettre d'exercer son « droit à l'égalité ».

Mais dans le cadre de la crise des accommodements raisonnables, la notion d'accommodement raisonnable a été investie par l'opinion publique d'une signification nouvelle et en est venue à représenter les excès du multiculturalisme. À travers cela, la crise a consacré l'implosion de la culture politique post-référendaire (1995-2007) qui s'était installée sur la censure de l'identité nationale de la majorité francophone du Québec.

société québécoise en un peu plus d'une décennie². Au contraire, c'est seulement dans cette classe d'âge qu'on considère l'augmentation significative de l'immigration³ et le multiculturalisme qui l'accompagne le plus souvent comme une chance pour un Québec devant *s'ouvrir sur le monde*⁴. Il s'agissait, devant un public gagné d'avance, de présenter le programme politique de la Commission, dont le mandat consistait moins à enregistrer la résistance populaire envers le multiculturalisme que d'y convertir la population, comme l'a reconnu d'entrée de

jeu Gérard Bouchard, en affirmant qu'il devait « *convaincre la population que la diversité ethnique, c'est un enrichissement culturel* »⁵. D'ailleurs, les jeunes rassemblés en colloque multiplièrent les déclarations en faveur du multiculturalisme et du « *respect des différences* », au point où les commissaires, au terme de la rencontre, affirmèrent que si l'ensemble de la société québécoise ressemblait à sa plus jeune génération, il n'y aurait nul besoin d'une commission sur les accommodements raisonnables, dans la mesure où le pluralisme identitaire serait alors reconnu par tous comme une richesse collective. *La Presse*, rapportait d'ailleurs ainsi leur réaction devant une telle adhésion au multiculturalisme. « *Mon niveau d'optimisme a grimpé de plusieurs crans* », a lancé Charles Taylor à l'issue de l'exercice. « *J'avais parfois envie d'applaudir* », ajoute Gérard Bouchard, qui souligne la « *sagesse* » de certains jeunes. « *Ils font preuve d'une telle maturité politique que, franchement, on a l'impression que le problème des accommodements n'en est pas un pour eux* »⁶. En somme, du point de vue des commissaires, ce sont les générations encore méfiantes envers le multiculturalisme qui seraient immatures politiquement. Le Québec serait en retard sur ses jeunes générations, le travail de la commission consistant à concrétiser son rattrapage multiculturel.

Une jeunesse à Babel

C'est un fait que la jeune génération, du moins sa frange la plus favorisée, semble habiter mentalement l'univers du multiculturalisme et se reconnaître dans le grand récit de « l'ouverture à l'autre ». La « diversité » des modes de vie et la confusion normative d'une société vidée de son substrat historique ne semblent pas non plus l'inquiéter. Dans la jeunesse « éclairée », l'identité nationale est présentée comme une manifestation détestable d'intolérance, s'alimentant aux préjugés d'une civilisation sortie il y a peine un demi-siècle d'un modèle patriarcal, homophobe, sexiste et raciste, comme en fait foi la renaissance, dans le lexique politique, du terme « réactionnaire », pour disqualifier ceux qui n'entrent pas entièrement dans le nouvel univers de référence pluraliste⁷. L'accueil réservé par exemple au code de vie de Hérouxville⁸ dans les milieux « évolués » en a donné un bon exemple, la municipalité mauricienne étant ravalée au rang de bourgade rurale où des habitants sans contacts avec le monde extérieur auraient fait preuve de xénophobie devant une menace imaginaire, celle que percevait une communauté paranoïaque⁹. La méfiance envers la « diversité » s'expliquerait par la peur de « l'autre » qui trouverait elle-même ses racines dans l'ignorance. Si le Québec demeure d'une certaine manière un point de référence, c'est parce qu'on l'aura désinvesti de son héritage historique pour le transformer en pur réceptacle d'un « projet de société » progres-

siste. Il n'y aurait plus aucune dimension existentielle à l'expérience québécoise. Tout serait à revoir, à réviser, et plus probablement, à dissoudre, dans une grande entreprise relevant du « dialogue » ou de la « conversation », figure apparemment consensuelle de la démocratie à l'heure de la béatification pluraliste¹⁰. Le Québec n'existerait plus qu'en tant que perpétuel colloque fait de « rendez-vous citoyens » à la manière INM où les experts au pouvoir et leurs disciples programmeraient ensemble l'avenir d'une société à désincarner une fois pour toutes¹¹. Il y aurait le Québec à aimer, laboratoire mondialisé d'une société porteuse d'utopies et le Québec historique qui n'intéresserait plus que de vieux nationalistes s'avouant incapables d'accepter l'inévitable loi du progrès¹².

Cette liquéfaction du Québec historique, on la voit à travers la référence de plus en plus systématique à Montréal chez la jeune génération cosmopolite qui trouve dans la métropole une nouvelle référence identitaire pour se déprendre de l'espace national et de ses exigences jugées trop contraignantes¹³. Dans l'univers mondialisé, la métropole, avec son multilinguisme¹⁴, est devenue l'espace privilégié de nouvelles « constructions identitaires » servant pratiquement de caution à la désaffiliation généralisée de certaines catégories sociales par rapport à l'ensemble national. Dans le discours officiel, Montréal n'est plus là que pour occulter la référence au Québec et ceux qui n'en finissent plus de gloser sur sa vocation particulière en Amérique du Nord en y voyant un laboratoire absolument privilégié d'un nouveau type de métropole s'activent surtout pratiquement à la séparer de la société québécoise de plus en plus présentée comme une entrave exaspérante¹⁵. Comme en faisait foi la volonté un temps affichée de transférer à Montréal le siège de l'ONU, ils sont nombreux à espérer directement l'insertion de la métropole dans l'univers mondialisé, pour en faire la capitale d'un nouveau monde qui n'a plus rien à voir avec les nations et qui lui permettrait surtout de se désenclaver d'un Québec désespérément historique avec sa lutte sans cesse reprise pour défendre une identité nationale décriée par tous les thuriféraires de la postmodernité cosmopolite.

D'une certaine manière, la grande ville cosmopolite est vue comme le lieu d'élection pour la dissolution des conflits politiques dans le quotidien des quartiers où le « vivre-ensemble » irait de soi, à l'abri des controverses collectives qui pourraient porter à conséquence. La jeune élite se reconnaît ainsi dans une certaine urbanité cosmopolite avec son ambiance sophistiquée où les esprits évolués manifestent ironiquement leur détachement envers le vieux monde et ses appartenances, où l'indifférenciation que représentent bien par exemple les *rave parties* et les *lounges branchés* donne l'apparence d'une conversion généralisée au festivisme. Il n'est pas rare d'entendre quelques beaux spécimens de la jeunesse francophone s'enorgueillir de ne plus appartenir au Québec mais à

Montréal. J'ai beaucoup voyagé, dira l'un d'entre eux, et je me reconnais bien plus dans un Torontois que dans un Abitibien. Un autre se fera une fierté de ses identités « multiples » en rajoutant fièrement que la société québécoise lui a toujours paru un peu arriérée, même étrangère. Mais l'exemple vient de haut. Il suffisait d'ouvrir *L'Actualité* de janvier 2008 pour voir Guy A. Lepage lancer lui aussi un appel à la désaffiliation. « *On s'identifie de plus en plus à l'endroit d'où l'on vient. Pendant des années, je me suis dit : je suis un Québécois par rapport au Canada, un indépendantiste par rapport aux fédéralistes. Je me rends compte que, de plus en plus, je suis un Montréalais. C'est mon identité. Et la plupart des gens qui pensent comme moi viennent de Montréal. [...] J'ai plus de complicité et d'intérêts en commun avec des gens qui vivent à San Francisco, Barcelone, Stockholm ou New York qu'avec des gens des régions du Québec* »¹⁶. Cette conception touristique de la citoyenneté correspond pratiquement à une individualisation de l'identité qui va de pair avec sa désinstitutionnalisation, autrement dit avec son manque de consentement à s'inscrire dans un cadre historique relativement bien défini et s'incarnant dans un complexe normatif traduisant la profondeur d'une certaine intégration sociale. Désormais, les individus postmodernes ne consentent à s'inscrire que dans les cadres de solidarité qu'ils ont choisis, sans comprendre qu'une telle solidarité élective est le contraire même d'une solidarité réelle politiquement vécue. La nomadisation des identités va aussi de pair avec une vision en lunettes roses des rapports entre les groupes humains qui ne rencontrent plus aucun conflit significatif ne pouvant se résoudre dans la simple application d'une pédagogie pluraliste de déconstruction des identités et préjugés.

Chose certaine, la nation semble terriblement démodée pour une jeunesse passionnée par les enjeux mondialisés ne s'inscrivant plus dans la référence nationale et pour qui la cause souverainiste perd toute signification existentielle, à moins de se traduire dans le langage du progressisme. Pour dire vrai, le Québec n'est plus pensé ni vécu par une bonne part d'entre elle, Antoine Robitaille le soulignant d'ailleurs récemment en montrant comment le label *international* sert désormais de marqueur de différenciation sociale pour trier entre la jeunesse d'élite et celle qui évoluerait encore dans l'anachronisme de la référence au Québec¹⁷. Le slogan *penser globalement, agir localement*, de la mouvance écologiste, qui fait l'économie de la nation comme médiation historique et politique et de la citoyenneté comme responsabilité envers une communauté située, donne une bonne idée de cette nouvelle philosophie sociale en vogue chez les jeunes générations qui, d'ailleurs, adhèrent massivement et sans trop de conscience critique à la religion verte. La jeunesse évoluée s'investit ainsi avec une énergie particulière dans des associations « citoyennes » d'autant plus qu'elle dédaigne les partis politiques qui ont de son point de vue le défaut d'as-

socier l'engagement au *pouvoir*, c'est-à-dire non pas seulement à la revendication ou à la délibération, mais à la décision, donc à la responsabilité, ce qui serait définitivement trop « adulte » pour ceux qui souhaitent en tout temps se délier des obligations contraignant un individu à une certaine forme d'enracinement¹⁸. La multiplication des ambassades humanitaires dans ce qu'on appelait hier le tiers-monde se concrétisant dans un militantisme tropical donne bien souvent aux jeunes générations l'occasion de conjuguer l'exotisme et la bonne conscience au nom du service de l'humanité toute entière. Certains remarqueront qu'il est certainement plus aisé de s'enflammer passionnellement pour la survie de la planète que pour la défense du pouvoir québécois, la première relevant davantage de la poésie, la seconde impliquant un rapport nécessairement insatisfaisant et prosaïque aux institutions. Ce phénomène n'est évidemment pas spécifique au Québec, dans la mesure où la jeunesse européenne souscrit elle aussi à une semblable vision du monde, où la révocation de l'identité nationale et des formes politiques dans lesquelles elle s'incarnait prend l'allure d'un lieu commun. À la grandeur des sociétés occidentales, le cosmopolitisme seul est présenté comme porteur d'avenir, le sens de l'histoire disqualifiant apparemment les appartenances nationales à moins d'en faire de simples nuances culturelles dans la construction identitaire de citoyens sans patrie. Encore une fois, il semble bien que l'idéal postmoderne d'une dislocation des appartenances collectives trouve en chaque société un espace d'élection privilégié dans la jeunesse qui dispose ainsi d'un discours justifiant plus ou moins directement son installation durable dans l'adolescence, à l'abri de la maturité familiale et politique.

Le multiculturalisme au quotidien ?

L'intelligentsia pluraliste admire indéniablement le multiculturalisme affiché de la jeunesse québécoise et semble y voir un signe des temps. De nos jours, l'homme ordinaire est en procès et c'est à l'adolescent perpétuel qu'on prête serment. Celui qui ne se croit pas en droit de tout liquider n'est pas le bienvenu dans un espace public transformé en bazar où la marge réclame sa mise à niveau avec la norme. L'ignorance de la jeunesse serait toujours préférable à la culture héritée d'une société et son adolescence sans cesse prolongée une bonne nouvelle pour le progrès. De ce point de vue, la société a plus à apprendre de sa jeunesse que l'inverse. La jeunesse permettrait le dépassement de la famille, de l'école, de l'entreprise et de la nation, institutions décriées depuis un bon moment et désormais bien en peine d'établir à grande échelle des normes à suivre pour le plus grand nombre. C'est par la jeunesse qu'un monde plus flexible se construirait, un monde enfin dépris de ce carcan qu'on nommait

autrefois l'histoire¹⁹. Certains évoquent non sans raison la régression adolescente d'une société idéalisant sa plus jeune génération dans une forme de désespoir sophistiqué pour soixante-huitards décatis. On parlera d'un jeunisme idéologique où l'on ne cherche plus à éduquer la jeunesse à la tradition mais à l'utiliser pour liquider cette dernière, au nom d'une forme de rousseauisme pédagogique pour qui la société n'est jamais aussi belle qu'au moment où elle n'est encore qu'une pure promesse, sans héritage ni mémoire.

Au-delà de l'ennuyant récit sur « l'évolution des mentalités » qui naturalise cette conversion à une tolérance généralisée en la présentant comme l'inévitable étape d'une modernité se dépliant jusqu'à ses dernières conséquences, on connaît l'explication officielle de cette dissidence de la jeunesse québécoise, telle que se l'explique l'intelligentsia pluraliste : grâce aux effets de la loi 101²⁰, la jeunesse aurait été socialisée dans la réalité multiculturelle des cours d'écoles et des quartiers métissés, ce qui la rendrait spontanément favorable au cosmopolitisme. La diversité serait une réalité de tous les jours pour les jeunes Montréalais, francophones, allophones et anglophones inclus. C'était notamment le point de vue de Michel Venne, le directeur de l'Institut du Nouveau Monde. « *Les jeunes, qui vivent avec les immigrants depuis l'école primaire, savent [que l'immigration n'est pas une menace]. Au contraire, ils la voient comme un avantage, une ouverture, une chance* »²¹. Marie-André Chouinard, éditorialiste au *Devoir*, a repris avec la même conviction une semblable analyse au lendemain du forum de l'INM évoqué plus haut. « *Il n'y a rien de bien étonnant à [la] maturité politique et culturelle [des jeunes], qui éblouit spontanément. Ces jeunes sont issus de la loi 101 : à l'école, ils ont côtoyé l'Algérie et le Liban. Pour cette audience singulière, qui semblait majoritairement venue de Montréal, la diversité culturelle ne rime pas avec une définition inscrite dans le glossaire d'un document de consultation. Elle correspond au quotidien de la rue* »²². Sur un même registre, André Pratte a soutenu que dans les écoles montréalaises, si les adultes remarquaient bien la présence d'enfants de vingt deux langues différentes, « *les jeunes, eux, ne voyaient rien là d'exceptionnel* ». Et de se référer au premier ministre Jean Charest qui voyait dans la jeunesse montréalaise une boussole pour la société. « *Nous avons le choix du regard que nous portons sur notre société, a souligné M. Charest avec émotion. Nous devons nous inspirer de ces enfants qui, eux, ne voyaient pas leurs différences* »²³.

Mais une enquête sociologique élémentaire disqualifie pourtant une telle hypothèse. À part quelques endroits très particuliers, la métropole ne connaît pas une forme de métissage spontanée qui entraînerait une métamorphose créatrice pour l'identité nationale. Les Québécois francophones sont moins dispersés à Montréal que concentrés dans quelques quartiers où ils sont encore majoritaires et susceptibles de poser leur culture comme norme de l'existence sociale.

Les « ghettos » montréalais sont moins immigrés que « francophones », ces derniers regroupant toutefois les couches supérieures de la population qui disposent des moyens nécessaires pour s'épargner les effets néfastes d'une existence minoritaire ou les classes populaires qui vivent malgré elles dans une situation d'isolement social²⁴. La masse critique de porteurs de l'identité nationale est désormais absente dans une métropole pour cela désormais ouverte à toutes les recompositions identitaires et plus souvent qu'autrement aspirée dans la logique d'un bilinguisme socialement valorisé²⁵. Toutes les recherches sérieuses le suggèrent et les dernières données de l'Office québécois de la langue française le confirment, l'intégration, pour l'instant, est un échec, à moins de la définir d'une telle manière qu'elle ne réfère plus qu'au respect des droits contenus dans les chartes, ce qui ne saurait être le cas d'aucune politique ne consentant pas à la neutralisation procédurale de l'existence collective²⁶. Car on ne peut sérieusement affirmer que la référence québécoise s'impose spontanément dans une métropole dont l'univers symbolique correspond de moins en moins à celui du Québec historique, comme l'aura par ailleurs prouvé la controverse entourant la transformation de l'avenue du Parc en avenue Robert Bourassa, les communautés locales refusant cette réincorporation identitaire de la métropole au sein de l'histoire québécoise, et cela de manière très explicite²⁷.

Le multiculturalisme d'État

Il faut donc chercher ailleurs. Et se demander plutôt si la dissidence de la jeunesse n'aurait pas à voir plutôt avec une transformation des mécanismes de socialisation qui assurent son introduction puis son inscription dans la société québécoise, si son écartèlement identitaire n'est pas en lien avec une transformation politique plus profonde qu'il s'agirait désormais d'éclairer, avec une certaine inversion de sa dynamique institutionnelle qui l'entraînerait désormais à générer un nouveau rapport à la collectivité dont la jeune génération serait désormais porteuse. Car poser la question du rapport des jeunes à l'identité collective, c'est poser celle des mécanismes de transmission qui permettent normalement à une société de se perpétuer à travers la formation d'une élite qui se reconnaît la vocation de continuer le destin collectif, de préserver l'identité nationale et les institutions qui l'incarnent.

Ils sont quelques uns à se demander aujourd'hui si la démocratie ne se serait pas souterrainement mais profondément transformée en l'espace de quelques décennies. Tout en préservant plus ou moins l'allure de la démocratie occidentale traditionnelle, un nouveau rapport au politique se serait imposé au point de métamorphoser de l'intérieur ses institutions. C'est l'hypothèse de la

« démocratie contre elle-même », formulée de tant de manières depuis un peu plus d'une décennie par une sociologie bien consciente d'un dérèglement dans la dynamique institutionnelle de nos sociétés²⁸. Mais peu osent aller au bout de leur raisonnement : si une certaine métamorphose du politique a bien eu lieu, elle a nécessairement accouché d'un *nouveau régime politique*. On ne comprendra rien à l'idéologie multiculturelle et à sa transformation en légitimité officielle de nos sociétés si on ne comprend pas que ce nouveau régime politique l'a sacralisée en en faisant sa légitimité officielle, en la présentant désormais comme l'horizon indépassable de notre temps. Ce nouveau régime rarement questionné, encore moins analysé, est centré sur un dispositif chartiste et une technocratie pluraliste, indispensables à la construction en laboratoire d'une société neuve, conforme à l'utopie multiculturelle. Il s'agit pratiquement de désarmer institutionnellement le fait national sous toute ses formes, jusqu'à le disqualifier par la construction d'une nouvelle légitimité politique reposant sur la sacralisation du droit à la différence des minorités cadrant avec l'agenda de la victimologie progressiste. On peut certainement retracer depuis un demi-siècle cette métamorphose thérapeutique du politique en marquant les étapes majeures du progressisme tel qu'il s'est transformé à travers la conversion culturelle du marxisme, mais on sera plus exact en constatant plus particulièrement son accélération indéniable depuis le début des années 1990, avec la normalisation institutionnelle de l'héritage de la contre-culture et son inversion de la signification des concepts jusqu'ici fondateurs de la communauté politique moderne au nom d'une lutte contre la discrimination qui affecterait des « appartenances » pendant longtemps tenues loin des institutions collectives²⁹.

On le sait, pour le cas québécois, c'est dans les suites du référendum de 1995 que s'est accélérée l'implantation de ce nouveau régime à travers la sacralisation de la charte des droits et libertés de la personne, désormais présentée comme le texte fondateur de la collectivité³⁰. Dans cette perspective, la sacralisation de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne aura permis l'incorporation à l'État d'un programme de détraditionnalisation généralisée des institutions et des pratiques sociales pour entreprendre leur reconstruction selon les exigences du différentialisme égalitaire. C'est au nom de la charte et de la vision de la société qu'elle porterait qu'on mènera la plupart des actions gouvernementales, associatives ou privées affirmant le nécessaire démantèlement de structures et de pratiques sociales « discriminatoires » sans jamais se questionner sur la validité d'un tel concept. On a ainsi vu se multiplier en l'espace d'une décennie des campagnes qui, sous le couvert de la lutte au « racisme », au « sexisme » et à « l'homophobie », s'en prenaient pratiquement à l'identité nationale et à la famille traditionnelle, ces campagnes devenant rapidement des politiques gouvernemen-

tales criminalisant un nombre croissant de discours et d'idées en contradiction avec les préceptes du pluralisme identitaire. On notera ainsi qu'en quelques années, le gouvernement québécois s'est engagé dans la mise en place successive de telles politiques qui, chaque fois, en appellent au passage de l'égalité formelle à l'égalité « réelle » entre les groupes dans une entreprise de nivellement égalitariste conforme à une forme de socialisme pluraliste où la reconstruction multiculturelle de la citoyenneté passe ainsi par l'institutionnalisation d'un certain corporatisme identitaire³¹. Il s'agit de construire une société déprise de son socle fondateur en passant par une politique transformant progressivement la société en immense camp de rééducation progressiste où les « campagnes d'éducation à la tolérance » se multiplieront pour désarmer conceptuellement les traditions encore actives dans les domaines publics et privés. Tous les domaines de la société seront ciblés pour assurer la diffusion des valeurs et principes de l'idéologie pluraliste et on multipliera à la fois les programmes de sensibilisation et de subvention pour reprogrammer la culture populaire. La Charte des droits et libertés sera ainsi considérée comme le nouveau socle d'une démocratie censée accoucher d'une société plus égalitaire en justifiant sa reconstruction systématique à partir d'un droit à l'égalité prétendant corriger les inégalités systémiques générées communément par la société libérale et la nation en tant que communauté de mémoire et de culture. Il faudrait désormais inverser le rapport d'intégration en contraignant la majorité historique d'une société à se reconstruire dans les paramètres d'un égalitarisme identitaire trouvant dans l'universalisme progressiste son point de réconciliation. La multiplication des accommodements raisonnables s'inscrit dans cette perspective, dans la mesure où ces derniers sont censés incarner la matérialisation d'un droit à l'égalité ne pouvant se concrétiser que par l'utilisation de plus en plus généralisée de la discrimination positive, qui fragmente la société en groupe dominant et groupes dominés, en cherchant à neutraliser le premier et à institutionnaliser des privilèges sociaux, ethniques ou sexuels pour les seconds.

La politologie nous l'a longtemps rappelé, un régime politique détermine en profondeur la psychologie de ceux qui sont appelés à y évoluer et le mode de regroupement des acteurs sociaux qui y feront valoir des revendications, d'autant plus si ces individus et ces groupes sont appelés à évoluer dans ses instances privilégiées. Le pouvoir, à travers les modalités de son institutionnalisation, transforme durablement la culture et les institutions chargées des différents parcours de socialisation au sein d'une société. Mais la tâche de rééducation serait évidemment imparfaite si elle n'était destinée qu'à convertir les adultes à l'idéal pluraliste. Les utopies au pouvoir ont historiquement porté une attention particulière aux jeunes générations qui leur ont toujours semblé plus disponibles

que les autres pour la conversion à la vision de l'avenir qu'elles proposent. Ainsi, l'école sera aussi mobilisée dans cette entreprise de transformation des consciences, les programmes, dans le cadre des différentes réformes scolaires, portant de moins en moins sur la transmission de la culture nationale, des références qui y sont associées et des connaissances nécessaires à l'accomplissement d'une éducation libérale et de plus en plus sur un apprentissage du vivre-ensemble sous le signe du pluralisme identitaire et d'un mondialisme idéalisé. Ce n'est certainement pas un hasard si ces dernières années, la question de la multiculturalisation de l'école s'est de plus en plus souvent imposée dans l'espace public, dans la mesure où l'enseignement de l'histoire, par exemple, aura été converti à une forme de pédagogie pluraliste, le parcours de la collectivité semblant désormais se confondre avec son ouverture conjuguée à la « diversité » et à la démocratie telle que la définissent les chartistes³². Au nom de l'éducation à la citoyenneté et d'une métamorphose de la conscience historique rendue nécessaire par le basculement multiculturel de la société, on programmera même la déconstruction puis la liquidation de sa tradition fondatrice, comme on l'a aussi vu avec le nouveau programme d'enseignement des religions, qui vise pratiquement le parachèvement de la déchristianisation symbolique et identitaire du Québec³³. On pourrait aussi classer sous cette rubrique « l'éducation à la citoyenneté » qui n'est rien d'autre qu'une éducation au chartisme et à sa conception de la démocratie comme une entreprise de reconnaissance d'un « droit à l'égalité » différencié pour les différentes « minorités sociales » qui devraient abolir la relation de « domination » qui se serait historiquement exercée à leurs dépens. Il s'agit de construire la société nouvelle en attrapant le plus tôt possible l'élève dans un mécanisme de socialisation progressiste alors que les traditions collectives n'ont pas encore laissé une empreinte déterminante sur lui³⁴. Dénationalisée puis déchristianisée, déprise sur tous les plans de sa morphologie historique, la société québécoise sera ainsi pour de bon désoccidentalée grâce au lent travail d'une école conscrite par le régime multiculturel et militant pour l'érosion de son identité collective. On enrayera ainsi le mécanisme le plus fondamental par lequel la société posait son exigence de perpétuation. La technocratie progressiste mise en fait sur l'éducation pour transmettre massivement les valeurs qu'elle ne parvient pas à diffuser dans la société adulte, déjà élevée, à travers un contrôle de tous les circuits de socialisation et en cherchant à s'annexer progressivement tous ceux qui pourraient s'y dérober. Le nouveau cours d'Éthique et de culture religieuse, qui provoque de grands débats, représente certainement le point d'aboutissement de la mobilisation de l'éducation pour mener à son terme la rééducation thérapeutique de la société québécoise³⁵.

Un nouveau peuple³⁶

C'est d'abord et avant tout parce que la jeunesse québécoise aura été intégralement socialisée dans l'appareil du modèle québécois qu'elle adhère aussi spontanément à l'imaginaire progressiste. On parle ainsi surtout de la jeunesse militante, qu'on retrouve surtout dans le circuit de l'enseignement supérieur, celle qui est intégrée aux départements de sciences sociales, qui participe aux associations étudiantes, aux partis politiques, aux groupes militants. C'est cette jeunesse qui est le plus conditionnée par le programme de la technocratie progressiste. Une jeunesse qui n'aura jamais évolué dans un univers en tension avec des références plus traditionnelles et conservatrices et qui pour cela, avoue souvent son sentiment d'étrangeté devant la vision du monde des générations précédentes qui auront connu le Québec historique, avant les décrets qui ont conduit à son occultation et son évidement identitaire. Une jeunesse qui aura ainsi profondément intériorisé les valeurs, les références et l'imaginaire du progressisme, au point d'y reconnaître une expression véritable de son identité. Toutefois, la chose mérite d'être soulignée : il suffit de s'éloigner des circuits d'ascension sociale les plus officiels qui conduisent aux étages supérieurs du modèle québécois pour retrouver une jeunesse moins enthousiaste devant l'utopie multiculturelle, moins disposée au sacrifice de son identité nationale. De la même manière, les groupes de la population qui n'évoluent pas au sein du « modèle québécois » ou qui ont été socialisés avant sa conversion à l'utopie multiculturelle manifestent un sentiment très profond de dépossession démocratique et identitaire, ce qui n'empêche pas que cette hostilité s'exprime de plus en plus de manière déformée, tant la censure pèse lourdement sur l'identité nationale. Cette partie de la population fait l'objet d'un profond mépris de la part de l'intelligentsia, comme on a pu le constater à plusieurs reprises au moment de la commission Bouchard-Taylor et comme on l'a constaté au moment de la publication de son rapport final quand on diagnostiquera chez elle une pathologie identitaire majeure, celle d'une culture qui s'entêterait à se poser comme norme d'intégration sociale et identitaire et qui refuserait sa reconstruction dans les paramètres de l'égalitarisme multiculturel³⁷. Mais la propagande thérapeutique n'est pas sans effets, le principal étant principalement d'entraîner une inhibition généralisée du sentiment national et des idées conservatrices, le discours de criminalisation les entourant incitant une part croissante de la population à les tenir dans l'intimité et à se retirer peu à peu de l'espace public. On aura même entendu un nombre croissant d'intellectuels et de technocrates au service du multiculturalisme d'État plaider pour une restriction significative de la liberté d'expression pour éviter que ne se manifeste publiquement une critique du multiculturalisme remettant en question sa légitimité même. Le rap-

port Bouchard-Taylor a même plaidé pour l'introduction dans la Charte des droits d'un article interdisant les appels publics à la discrimination, ce qui n'est pas sans laisser entrevoir une régression dramatique de la liberté d'expression quand on connaît la définition de la discrimination que fournit normalement la sociologie antidiscriminatoire³⁸. Le rapport Potvin, quant à lui, qui sera remis à la commission Bouchard-Taylor et qui jouera un rôle majeur dans l'interprétation qu'elle proposera de la crise des accommodements raisonnables, proposera de censurer les médias qui fourniraient une représentation négative de la diversité ou du multiculturalisme sous prétexte que sa critique compromettrait la cohésion sociale d'une société plurielle. C'est un dispositif inhibiteur de grande ampleur qui recouvre ainsi l'espace public et qui déforme l'expression du sentiment populaire dont les manifestations sont traduites dans le registre d'un politiquement correct criminalisant systématiquement l'expérience historique des sociétés occidentales et sa ressaisie dans un certain conservatisme politique³⁹. Dans un tel contexte, le sentiment populaire ne parvient plus à se traduire culturellement, politiquement, autrement dit, symboliquement, il ne parvient plus à avoir accès au domaine public et se trouve donc refoulé à ses dispositions les plus primaires et surtout informelles, dont certains dérapages à la commission Bouchard-Taylor ont donné le pathétique exemple, et qui dans bien d'autres pays, a engendré certaines réactions « populistes » dont on ne saurait évidemment se réjouir.

D'une certaine manière, la jeunesse québécoise est le germe de ce nouveau peuple désiré par l'intelligentsia pluraliste, à laquelle s'ajoute une partie des communautés immigrées qui s'installent au Québec sans pour autant s'enraciner dans sa culture. On trouve ainsi une population de plus en plus disponible pour de grandes entreprises d'ingénierie morale, sociale et identitaire, dans la mesure où une population disposant de moins en moins d'épaisseur culturelle devra se fier à un processus d'étatisation des rapports sociaux pour tisser le lien collectif. On ne doit jamais oublier que l'inflation bureaucratique dans une société entraîne presque fatalement l'effritement du lien civique et culturel. En ce sens, l'appui de la jeunesse aux accommodements raisonnables et au système idéologique auquel ils se réfèrent est un symptôme de la transformation en profondeur de la société québécoise, qui génère désormais dans ses institutions les plus fondamentales un conformisme subversif dans une inversion délibérée de l'héritage national. On peut y voir un miroir grossissant de l'entreprise actuellement menée contre la nation et les institutions qui la mettent en forme, comme un révélateur de la logique de plus en plus totalitaire qui l'anime dans son ambition de créer son propre peuple, de programmer toutes les relations sociales, de fabriquer dans ses laboratoires technocratiques l'iden-

tité de la société pour éviter finalement que la plus vieille identité du Québec historique ne vienne la contaminer. Autrement dit, l'État québécois ne veut plus assumer une identité historique qui limiterait par définition ses prétentions à la reconstruction sociale dans la mesure où il ne trouverait pas en lui-même sa propre fin, mais entend bien recréer de toutes pièces la matière identitaire pour la rendre complètement disponible aux entreprises de réingénierie sociale. On parlera d'un retournement de l'État contre la société qui ne se présente plus à lui que sous la forme d'un laboratoire où tester puis réaliser l'utopie de la société multiculturelle. Il semble bien que la société québécoise se dévitalise au rythme de son dédoublement technocratique qui passe aussi par l'occultation systématique d'une réalité désormais censurée par la rectitude politique. C'est ainsi qu'à l'intérieur même des institutions de la démocratie libérale⁴⁰ se recrée une dynamique politique favorable à l'implantation administrative des utopies qui n'ont plus à miser sur une révolution politique pour s'imposer aux peuples que leurs promoteurs ont décidé de transformer en cobayes.

Un conservatisme de rupture

L'amour immodéré de la différence et la double perte du sens commun et des raisons communes sont autant de signes d'un affaiblissement national qu'il semble de plus en plus difficile de rattraper politiquement tant le Québec semble toujours une étape d'avance dans un déclin que la pensée n'enregistre qu'imparfaitement. Non seulement interdit-on tout débat sur l'immigration alors que se multiplient les preuves de l'atteinte de certaines limites sur le plan des capacités d'intégration, mais on poursuit aussi l'implantation d'un multiculturalisme d'État qui complique encore plus l'avenir en inversant le devoir d'intégration tout en multipliant les communautarismes contribuant à la désolidarisation de la communauté nationale, problème qui s'accroît dans un contexte où la dénatalité témoigne d'une dévitalisation en profondeur de la culture québécoise⁴¹. Dans le multiculturalisme, nous rencontrons en vérité une autre de ces utopies malfaisantes qui ont traversé le vingtième siècle et qui s'imposent par secousses radicales au rythme où la réalité cherche à entraver leur réalisation. Du point de vue des pluralistes, on le comprendra donc, la crise des accommodements raisonnables ne témoignait pas d'un zèle démesuré dans l'application des préceptes du multiculturalisme mais bien d'une conversion encore insuffisante de la société québécoise au pluralisme identitaire. Il faudrait donc intensifier la conversion de la société québécoise au multiculturalisme, en multipliant les campagnes de rééducation thérapeutique contre l'identité nationale, en radicalisant la pratique de la discrimination positive pour que se concrétise le passage de l'égalité libérale à l'égalité substantielle et en censurant

les critiques d'une telle entreprise pour éviter son renversement par l'exercice de la souveraineté démocratique.

Mais le désaveu populaire de cette forme de dérèglement généralisé de la vie nationale est indéniable. La vieille nation historique existe encore et résiste comme elle peut à ce nouveau régime politique mis en place pour la disloquer et accoucher d'une nouvelle société qui n'a plus rien à voir avec elle. Malgré la campagne médiatico-intellectuelle de diffamation contre les tenants de l'identité nationale, on trouve encore une majorité très significative de Québécois qui refuse clairement sa reprogrammation multiculturaliste. C'est ainsi, et seulement ainsi qu'on expliquera la controverse des accommodements raisonnables, qui a permis à la tension de plus en plus vive entre l'identité nationale et le régime multiculturel de se traduire en problème politique, sur le mode d'une crise identitaire qui dévoilait en fait une nouvelle configuration en profondeur des rapports sociaux au Québec. Pour dire vrai, la crise des accommodements raisonnables a dévoilé l'inversion de la dynamique institutionnelle québécoise qui s'est désormais retournée contre la nation, ce qui n'est pas sans provoquer des tensions très vives entre un monde qui résiste à sa décomposition forcée et une élite décidée à poursuivre jusqu'au bout l'implantation d'un nouveau modèle de société.

La controverse des accommodements raisonnables a permis d'instrumentaliser un concept juridique relativement technique pour l'investir d'une nouvelle signification qui permettait à la majorité francophone de mettre en accusation le régime multiculturel qui lui a été imposé de force. Ceux qui auront profité de la maladresse du code de vie de Hérouxville pour le disqualifier dans son ensemble auront refusé de tenir compte de la part de vérité qui s'y exprimait⁴² : une société ne peut pas seulement tenir dans une mécanique procédurale et doit s'épaissir d'une culture à laquelle il est nécessaire, tôt ou tard, de participer, pour bénéficier des pleins avantages engrangés par un certain niveau de coopération sociale. Que l'on ne puisse expliciter l'intégralité de cette culture dans un code de vie va évidemment de soi. Mais que l'on croit pouvoir en nier l'importance simplement parce qu'on ne peut l'encapsuler dans une définition une fois pour toutes fixée relève d'une dérive symétrique. Il y a des raisons si le malaise démocratique des sociétés contemporaines se cristallise plus souvent qu'autrement autour de la question de l'identité nationale. C'est qu'à travers elle se dévoile le dérèglement des mécanismes de transmission qui assuraient la perpétuation d'un monde commun faisant de la société une collectivité reconnaissable historiquement. C'est le rapport à ce dérèglement qui fonde la nouvelle disposition des rapports de classe dans la démocratie contemporaine, les élites associées au régime techno-chartiste ne consentant plus à s'inscrire dans

la réalité historique des nations et des institutions qui les encadraient alors que les classes populaires ne semblent pas reconnaître sérieusement la légitimité d'un pouvoir qui ne s'enracine pas dans une expérience historique⁴³.

Pour ceux qui reconnaissent dans le multiculturalisme une authentique réactualisation de l'utopisme qui a traversé pour le pire du vingtième siècle, le bon sens exige de prendre conscience des enjeux qu'il soulève. De ce point de vue, il s'agit moins d'entreprendre une réparation « pragmatique » des conséquences du multiculturalisme que d'afficher clairement la nécessaire restauration des institutions du régime démocratique libéral à travers lequel la nation avait appris à s'exprimer historiquement. Si le multiculturalisme est un régime politique qui contribue à la dislocation de la nation, c'est alors ce régime qu'il faut prendre pour cible et non seulement ses inévitables symptômes. Il faut entreprendre le démantèlement de l'État thérapeutique et du régime multiculturaliste qu'il incarne, ce qui passera par la mise en procès de la bureaucratie idéologique et des différentes agences gouvernementales qui pilotent son implantation contre la volonté populaire. Dans les circonstances présentes, il ne faudra pas se satisfaire d'un retour purement rhétorique à l'identité nationale sans entreprendre la sortie du régime et du cadre politiques qui contribuent à sa déréalisation. Sur le plan de la natalité qu'il faut relancer, de la famille qu'il faut recoller, de l'école qu'il faut restaurer, de l'immigration qu'il faut lier à notre capacité à l'intégrer, du multiculturalisme qu'il faut démanteler, du chartisme qu'il faut neutraliser, les mesures nécessaires sont nombreuses et pourraient, mises ensemble, exemplifier une politique à la hauteur des problèmes historiques que traverse le Québec.

Pour emprunter un vocabulaire qui circulait en France au moment de la campagne présidentielle de 2007, c'est une « stratégie de rupture » avec le multiculturalisme qu'il faut désormais mener. Ceux qui envisagent un nouvel élan national doivent conséquemment savoir qu'ils s'engageront dans une lutte idéologique qui impliquera une véritable confrontation avec la nomenklatura médiatique. Les adversaires du multiculturalisme ne gagneront rien à multiplier les simagrées pour plaire à la gauche culturelle et à la droite cosmo-urbaine. Plus les critiques du multiculturalisme chercheront à penser leur projet à partir des catégories formulées pour les disqualifier en espérant se rallier des élites progressistes pourtant décidées à les marginaliser de l'espace politique, moins ils seront capables d'incarner intellectuellement et politiquement l'alternative nécessaire au multiculturalisme. Le problème du multiculturalisme vient de rouvrir la vieille question du régime politique. Une dynamique nouvelle s'est enclenchée à travers le multiculturalisme qui annihilera tôt ou tard l'expérience historique québécoise en créant de toutes pièces un nouveau peuple qui n'aura

plus rien à voir avec elle. C'est l'espace politique qu'il faut engager dans une dynamique de reconfiguration autour des enjeux liés à la mise en procès du régime multiculturel en définissant progressivement une offre politique qui saura mettre en scène le refus du Québec réel d'être digéré administrativement au nom du nouvel idéalisme sacrificiel.

notes

1. On ajoutera que le fait d'associer l'Institut du Nouveau Monde, un think tank qui n'a jamais fait mystère de son adhésion au « pluralisme identitaire », vocable parmi d'autres pour désigner le régime multiculturel qui s'implante partout en Occident au nom de l'ouverture à la diversité, était un signal clairement lancé que l'intelligentsia québécoise se mobilisait pour reprendre en main la controverse des accommodements raisonnables. On peut s'imaginer la réaction de ces gens si une éventuelle commission mise en place par le gouvernement du Québec pour « libérer la croissance économique » annonçait un partenariat avec l'Institut économique de Montréal, un think tank particulièrement libéral, ce dernier devant organiser une série de forums publics pour donner l'avis de la « société civile » sur la question. On imagine sans problème le boucan qu'une telle décision aurait provoqué. Pourtant, il n'y eut rien de tel à propos de la collaboration Bouchard-Taylor – INM.
2. J'ai proposé une étude de la crise des accommodements raisonnables dans Mathieu Bock-Côté, « Derrière la laïcité, la nation », *Globe. Revue internationale d'études québécoises* – volumes 10/2 et 11/1 – 2007-2008, p. 95-113.
3. À l'hiver 2008, le gouvernement québécois annonçait d'ailleurs son intention d'augmenter à 55 000 par année le nombre d'immigrés au Québec.
4. Katia Gagnon, « Les Québécois rejettent tous les accommodements », *La Presse*, 9 octobre 2007, A2
5. Antoine Robitaille, « Bouchard à court d'arguments pro-diversité », *Le Devoir*, 17 août 2007, A1
6. Katia Gagnon, « Charest devrait rappeler Bouchard à l'ordre », *La Presse*, 25 août 2007, A18
7. Par exemple, Alain Dubuc, « Le PQ : parti de droite », *La Presse*, 4 novembre 2007, Alain Dubuc, « L'homme de Rome », *La Presse*, 23 novembre 2007. Dans le premier cas, Dubuc critique le virage identitaire du Parti Québécois en le qualifiant de réactionnaire, dans le second cas, c'est le conservatisme culturel du cardinal Marc Ouellet qui subit un semblable traitement. Pour aller un cran plus loin dans la dénonciation, on lira Dany Laferrière, « Le silence des intellectuels », *La Presse*, 29 décembre 2007 et Pierre Ceré, « Les eaux troubles de l'intolérance », *La Presse*, 29 décembre 2007. Dans ces deux derniers cas, c'est la rhétorique antifasciste qui a été explicitement mobilisée contre la défense de l'identité nationale et des institutions qui assurent sa mise en forme.
8. Au printemps 2007, la municipalité de Hérouxville, en Mauricie, au Québec et cela dans le cadre

de la controverse des accommodements raisonnables, a adopté un code de vie à destination des populations immigrées qui pourraient éventuellement s'y installer. Certains de ses articles, notamment l'interdiction de la lapidation des femmes, ont connu un certain retentissement médiatique. Le code de vie de Hérouxville réclamaient principalement des immigrants qu'ils ne se contentent pas de repecter les principes contenus dans les chartes de droits mais réclamaient aussi qu'ils prennent le pli identitaire de la majorité nationale.

9. Alain Dubuc, « Le torchon de Hérouxville, », *La Presse*, 2 novembre 2007. Ainsi, à travers l'exemple de Hérouxville, une certaine élite pouvait ainsi dénoncer une figure caricaturée de l'enracinement québécois, le « colon », équivalent « conceptuel » du « redneck » américain et du « beauf » français. Dans chacun des cas, on personnifie ainsi à travers un portrait méprisant une certaine couche de la population vite discréditée à la façon dont les « classes laborieuses, classes dangereuses » l'étaient auparavant. D'ailleurs, on se contentera de se rappeler le traitement du cas « Hérouxville » dans les revues humoristiques de fin d'année – surtout celle de RBO – pour comprendre à quel degré pouvait être porté le mépris contre cette municipalité et ses représentants. Pour avoir un autre point de vue sur les événements, on se référera à Bernard Thompson, *Le syndrome Hérouxville ou les accommodements raisonnables*, Momentum, 2007.

10. Benoit Dubreuil a souligné les limites d'un tel consensualisme démocratique neutralisant le débat politique, surtout autour des questions liées à l'intégration des immigrants. « *En somme, intellectuels et politiciens abusent parfois des théories de la démocratie délibérative. La promotion du « dialogue » est souvent leur unique et commode réponse aux problèmes sérieux que posent l'éclatement et la fragmentation de l'espace public. Ces théories risquent même de se transformer en idéologies niant le réel. Alors que les mesures d'intégration coûtent chers et butent souvent sur des résistances, les appels à la discussion, eux, sont gratuits et permettent de clore à bon compte des débats délicats. Le « dialogue » devient alors une sauce magique créant temporairement l'illusion du lien social. Ironiquement, les théories obsédées de délibération se transforment alors en arme rhétorique permettant... d'étouffer toute discussion* ». Benoit Dubreuil, « Habermas et la classe de Madame Lise », *Le Devoir*, 19 novembre 2006. On remarquera aussi que le Parti Québécois a fait de la *Conversation nationale* son moyen de promotion de la souveraineté au moment de suspendre la stratégie référendaire. Vite discréditée par l'hilarité générale, cette formule en disait néanmoins beaucoup sur une certaine impuissance québécoise qui se révèle plus souvent qu'autrement par le réflexe du bavardage.

11. Pour une version absolument caricaturale de la culture comme pratique sociale dialogique, on consultera le petit livre mis en circulation par l'Institut du Nouveau monde à ce sujet. Aude Lecointe et Céline Saint-Pierre, *La culture, notre avenir ! 21 priorités citoyennes pour la culture québécoise*, Fides, 2007, 155 p.

12. Au Québec, la référence au nationalisme n'a évidemment pas la même signification qu'en France, où le terme est assimilé à l'univers idéologique de l'extrême-droite. Au Québec, le nationalisme peut être assimilé doublement à la défense de l'autonomie québécoise dans la fédération canadienne ou à la poursuite de la souveraineté, en plus de signifier selon les circonstances une certaine attention portée à la majorité francophone comme cœur historique de la nation. Sur la question du nationalisme

québécois, je me permets de référer à Jacques Beauchemin, *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal, VLB, 2002.

13. Cf. Mathieu Bock-Côté, « La nouvelle identité multiculturelle et la bruxellisation de Montréal », *L'Action nationale*, octobre 2008.

14. André Pratte, « Pour un Québec multilingue », *La Presse*, 15 février 2008, A20

15. Sébastien Rodrigue, « L'ONU dans la mire de Montréal », *La Presse*, 20 octobre 2007.

16. Cité dans Pierre Cayouette, « RBO se met à table », *L'actualité*, janvier 2008, p. 26. Cela n'empêche pas l'animateur de *Tout le monde en parle*, qui est une des personnalités les plus importantes du Québec médiatique, d'avoir néanmoins son public dans le Québec francophone qui, quoi qu'on en pense, n'est pas d'abord localisé dans le Montréal cosmopolite et multiethnique, non plus que dans les grandes métropoles de l'univers mondialisé. Autrement dit, Guy A. Lepage a beau ne plus appartenir mentalement au Québec, ce dernier est néanmoins le seul endroit sur terre, pour l'instant du moins, à porter le moindre intérêt à son travail. Autrement dit, cette élite « franco-montréaliste » ne semble pas comprendre qu'en dédaignant le Québec francophone et en resserrant l'espace de son appartenance à la seule métropole, elle sacrifie ainsi les conditions sociologiques de sa propre reproduction institutionnelle en se détachant du marché – et notamment son marché culturel – qui rend possible son inscription institutionnelle, qui lui permet d'éviter sa marginalisation dans la « cité » à laquelle elle entend pourtant désormais réserver son appartenance.

17. Antoine Robitaille, « Le Québec n'a plus la cote au cégep », *Le Devoir*, 11 mars 2008. On lira la réponse adressée à cet article par Catherine Foisy qui affirme que l'accélération de l'immigration et la diversification ethnique de la société québécoise impliquent une reconstruction multiculturelle de la référence québécoise en la décentrant explicitement de son héritage fondateur. Catherine Foisy, « Repenser notre manière de transmettre le Québec ? », *Le Devoir*, 28 mars 2008.

18. Antoine Robitaille, « Citoyen à toutes les sauces », *Le Devoir*, 22 novembre 2005.

19. On trouve évidemment cette réflexion magnifiquement développée dans Philippe Muray, *Après l'histoire*, Gallimard, 2007.

20. La Charte de la langue française (la loi 101) a été promulgué en 1977 et correspondait à la volonté de faire du français la seule langue officielle du Québec. Elle portait à conséquence notamment sur la langue d'affichage, la langue d'enseignement, la langue de l'administration et la langue de travail. Depuis, elle a été considérablement déconstruite par les tribunaux à partir de la Charte des droits et libertés incorporée dans la constitution canadienne de 1982, que le Québec n'a toujours pas signé et qui est toujours considérée comme illégitime à la fois par les souverainistes et les fédéralistes québécois.

21. Michel Venne, « Godbout et les jeunes », *Le Devoir*, 21 août 2006, A7.

22. Marie-André Chouinard, « Où est le problème ? », *Le Devoir*, 27 août 2007, A6

23. André Pratte, « Le voyant rouge », *La Presse*, 17 novembre 2007, A17

24. On l'aura compris, la classe moyenne québécoise préfère pour un ensemble de raisons s'établir dans la banlieue de Montréal. On aurait tort de négliger la dimension linguistique ou culturelle dans les raisons qui expliquent la croissance de la banlieue. Au Québec, les banlieues sont considérées

comme des espaces relativement prospères d'extension des francophones de la région métropolitaine.

25. On aura aussi récemment appris que le gouvernement québécois communiquait en anglais avec les trois quart des immigrants allophones, ce qui vient relativiser considérablement sa prétention à assurer non seulement leur francisation mais aussi, leur assimilation à la réalité nationale. Cela au nom d'une *approche client* devant permettre à chaque individu de définir dans ses propres termes son rapport à l'administration publique. On peut y voir une autre manifestation de la dissolution du principe d'institution dans la société québécoise, l'État ne se présentant plus comme l'incarnation d'une communauté nationale mais comme un simple prestataire de services sociaux dans un environnement multiculturel. Robert Dutrisac, « Québec s'adresse en anglais au trois quart des immigrants allophones », *Le Devoir*, 8 avril 2008.

26. Robert Dutrisac, « Québec tait des données alarmantes », *Le Devoir*, 24 janvier 2008. Évidemment, on sait qu'un tel travail s'opère à la fois dans les sciences sociales et dans les officines gouvernementales qui, saisies par le problème d'une désintégration de l'appartenance au Québec, préfèrent redéfinir l'intégration de manière minimaliste pour ne plus avoir à constater son échec, en la distinguant par ailleurs de l'assimilation à l'ancienne, systématiquement diabolisée par ceux qui inscrivent la forme nationale dans la grande histoire de *l'intolérance occidentale*. Il n'est donc plus permis de plaider pour une intégration substantielle au Québec, ce qui veut dire une intégration non seulement à la dynamique identitaire du Montréal multiculturel, mais bien au Québec historique et à l'identité nationale qu'il a générée.

27. On consultera notamment <http://www2.canoe.com/cgi-bin/imprimer.cgi?id=259381>. On apprend d'ailleurs récemment que la ville de Montréal, après avoir renoncé à nationaliser l'avenue du Parc, consentait à sa multiculturalisation en reconnaissant son caractère « hellénique », ce qui consistait pratiquement à donner raison à ceux qui voulaient soustraire l'avenue du Parc à la souveraineté québécoise en l'inscrivant sous la seule référence à Montréal. La dissolution de la référence nationale sous la pression des corporatismes identitaires ne semble pas connaître de limite. Même pas celle de la décence. <http://www.cnw.ca/fr/releases/archive/March2008/28/c8129.html>

28. Marcel Gauchet, *La démocratie contre elle-même*, Gallimard, 2002.

29. Cf. Mathieu Bock-Côté, « Le multiculturalisme comme idéologie », dans Jacques Beauchemin et Mathieu Bock-Côté, *La cité identitaire*, Athéna, 2007.

30. On sait que le Canada se sera converti au multiculturalisme d'État grâce au coup de force constitutionnel de 1982 de Pierre Elliott Trudeau. Mais on aurait tort de croire que le Québec n'a fait preuve de de suivismisme dans son ralliement au modèle multiculturel, comme s'il ne s'agissait que d'un symptôme de la domination qui s'exercerait sur lui dans le régime fédéral. C'est négliger le fait que c'est la fraction des élites québécoises s'opposant au lien fédéral qui se sera rallié avec le plus d'enthousiasme à une idéologie par ailleurs en contradiction avec la lutte historique du nationalisme québécois. Je me suis intéressé à cette conversion des souverainistes au multiculturalisme dans Mathieu Bock-Côté, *La dénationalisation tranquille, Mémoire, identité et multiculturalisme dans le Québec post-référendaire*, Boréal, 2007.

31. *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Politique gouvernementale pour l'égalité entre les hommes et les femmes*, Gouvernement du Québec, 2007, 91p., *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*, document de consultation, Gouvernement du Québec, 2006, 69 p. *De l'égalité juridique à l'égalité sociale, Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie, Rapport de consultation du groupe de travail mixte contre l'homophobie*, Commission québécoise des droits et libertés de la personne, mars 2007, 107 p. Je souligne que ces politiques témoignent toutes d'une même dynamique institutionnelle où des groupes de pression sont incorporés à certaines instances de l'État – ce que j'appelle les firmes d'ingénierie sociale dont la Commission québécoise des droits et libertés de la personne et de la jeunesse donne l'exemple le plus manifeste – et parviennent ainsi à l'instrumentaliser pour y investir leur agenda politique particulier. Évidemment, il s'agit d'une instrumentalisation consentie dans la mesure où ces firmes sont elles-mêmes consciemment porteuses d'un projet de transformation radical de la société que l'État devrait porter sous le signe de la lutte contre les discriminations. Ces firmes se donnent ainsi pour mission d'investir la puissance publique de nouvelles finalités, de la convertir à ces dernières. Le point central est néanmoins incontournable : les catégories conceptuelles du pluralisme et les mouvements sociaux qui les portent explicitement appartiennent désormais à la technocratie québécoise, à son fonctionnariat idéologique. C'est évidemment cette dynamique qui est porteuse d'une transformation souterraine de régime politique par une inversion du principe de légitimité dont se réclame l'État. On ne parlera pas excessivement d'une forme de coup d'État silencieux.

32. Antoine Robitaille, « Cours d'histoire épurés au secondaire », *Le Devoir*, 26 avril 2006. Christian Rioux et Magali Favre, « Les manuels de l'insignifiance », *L'Actualité*, 1^{er} avril 2008, p. 50-52. Charles Courtois, *Le nouveau cours d'histoire du Québec au secondaire*, Les Cahiers de l'Institut de recherche sur le Québec, Institut de recherche sur le Québec, mars 2009.

33. Georges Leroux, *Éthique, culture religieuse, dialogue*, Fides, 2007, 117 p.

34 On invitera même dans l'école différents lobbies « antiracistes » qui multiplieront les « séances de formation » censées amener la jeunesse à prendre conscience de ses préjugés pour ensuite mieux les déconstruire – ce qui dans la novlangue progressiste, réfère en fait à une pédagogie de la déconstruction de l'identité nationale avec sa prétention à fonder une communauté politique à partir d'une expérience historique qui permettrait de définir substantiellement l'appartenance à sa nation comme réalité historique. Pensons notamment à la Fondation pour la tolérance, un think tank antiraciste d'inspiration onusienne qui dispose d'un financement public massif pour s'investir dans les écoles et fournir des séances de formation – de tels ateliers peuvent prendre de nombreuses formes, même celle du théâtre participatif, festivisme oblige – censées permettre aux participants de prendre « *conscience de leur identité culturelle personnelle, de reconnaître leurs propres préjugés, stéréotypes et comportements discriminatoires ; d'admettre et confronter les préjugés et la discrimination sous toutes ses formes ; de créer un environnement inclusif et de développer un plan d'action avec comme but d'identifier des possibilités d'agir contre l'exclusion dans notre vie quotidienne, sur une échelle personnelle ou institutionnelle* ». Une telle description correspond exactement au modèle de l'éducation antiraciste telle qu'elle est définie par ceux qui encore une fois, réduisent l'expérience historique occi-

dentale à celle d'une institutionnalisation sous plusieurs formes de « l'intolérance ». <http://www.fondationtolerance.com/index.php?x=2&y=3&l=fr>

35. Sur la controverse entourant le cours Éthique et culture religieuse, cf. Mathieu Bock-Côté, « La fabrique du multiculturalisme : le cours ECR en contexte », *L'Action nationale*, septembre 2009.

36. J'ai proposé une analyse détaillée du diagnostic et des propositions de la commission Bouchard-Taylor dans Mathieu Bock-Côté, « À défaut de convaincre le peuple, en fabriquer un nouveau », *L'Action nationale*, septembre 2008, p. 107-131

37. Ainsi, on s'en souviendra, Gérard Bouchard, encore lui, s'est désolé que la population qui s'informe d'abord par les bulletins de nouvelle de TQS et de TVA, deux chaînes de télévision « populaires » ne soit pas prédisposée culturellement à apprécier la diversité culturelle. Seuls les intellectuels, selon Bouchard, seraient suffisamment évolués culturellement pour apprécier un tel changement de société. Cette vision des choses implique deux problèmes : le premier évidemment consiste à penser que le complexe médiatique associé à l'intelligentsia progressiste serait plus « objectif » et moins soumis à l'idéologie que les médias populaires. C'est faire fausse route : il suffit d'être un peu critique envers les premiers pour comprendre à quel point ils sont traversés par un discours idéologique radicalement en faveur du multiculturalisme. Seules les élites progressistes seraient qualifiées pour exercer le pouvoir démocratique. On en arrive au deuxième problème : d'un point de vue historique, les élites intellectuelles n'ont certainement pas été les meilleures alliées de la démocratie libérale et de la préservation des libertés. Au nom de l'utopie qui incarnait à ce moment la philosophie progressiste, les intellectuels ont souvent été prêts à sacrifier bien des libertés réelles au nom du prochain accomplissement de la société rêvée. Dans la mesure où la classe intellectuelle célèbre aujourd'hui le multiculturalisme comme elle célébrait hier la société sans classe, il est permis de douter de son sens commun démocratique et de se demander si ce n'est pas plutôt elle qui devrait être disqualifiée pour l'exercice du pouvoir. Antoine Robitaille, « Bouchard à court d'arguments pro-diversité », *Le Devoir*, 17 août 2007, A1. Je me suis intéressé à la question de la conversion culturelle du marxisme dans Mathieu Bock-Côté, *La dénationalisation tranquille*, Boréal, 2007, et dans Mathieu Bock-Côté, « Le multiculturalisme comme idéologie », dans Jacques Beauchemin et Mathieu Bock-Côté, *La cité identitaire*, Athéna, 2007, p. 61-79.

38. La sociologie antidiscriminatoire s'est ainsi constituée comme un système idéologique criminalisant la défense des formes sociales traditionnelles. Dans la proposition d'un politique québécoise de lutte à l'homophobie, on assimilait ainsi la défense de la famille traditionnelle et la critique du mariage gay à la défense d'un système familial hétérosexiste et à l'homophobie, alors que dans la politique québécoise de lutte contre le racisme, c'était la critique de la discrimination positive qui était classée sous le signe de la discrimination dans la mesure où la discrimination positive viserait à corriger les conséquences d'un système discriminatoire. En appeler à suspendre la discrimination positive consisterait à plaider pour le maintien d'un système discriminatoire. De la même manière, l'appel à l'assimilation des immigrés à la nation d'accueil historiquement définie serait symptomatique d'un néo-racisme différentialiste dans la mesure où il reposerait sur la relativisation ou la négation du « droit à la différence » apparemment nécessaire à la pleine intégration à la citoyenneté des com-

munautés marginalisées. On peut traduire pratiquement ces trois cas parmi d'autres : la défense de la famille traditionnelle comme norme de l'institution familiale relèverait désormais de l'homophobie. La critique de la discrimination positive relèverait du racisme universaliste. La promotion de l'assimilation des immigrés à la culture nationale relèverait du racisme différentialiste. On imagine aisément que la remise en question des « droits économiques et sociaux », qui prétendent corriger une discrimination dans le plein accès à la citoyenneté et aux biens sociaux, pourra éventuellement être classée parmi les appels à la discrimination. On constate surtout que l'inscription d'une interdiction de l'appel à la discrimination dans la charte consacrerait la régression manifeste de la liberté d'expression en offrant à la bureaucratie antidiscriminatoire et aux lobbies qui s'y retrouvent le pouvoir de déterminer ce qui relève de l'appel à la discrimination.

39. Sur la reconstruction de l'espace public dans une perspective multiculturaliste, cf. Mathieu Bock-Côté, « L'idéologie antidiscriminatoire et le multiculturalisme d'État », *Recherches sociographiques*, à paraître.

40. On devrait plutôt dire ce qui reste de la démocratie libérale. Mathieu Bock-Côté, « L'avenir de la démocratie. La participation contre la représentation », *Controverses*, no.5, juin 2007, p. 116-138

41. Je me permets de référer ici à l'excellente chronique de Christian Rioux, « Ouverture ? », *Le Devoir*, 31 août 2007.

42. Au mois de février 2007, la municipalité de Hérouxville publiait un code de vie qui déterminait les pratiques culturelles que devaient suivre les immigrés qui s'établiraient chez elle. Ce code a fait sourire les commentateurs parce qu'il interdisait notamment la lapidation des femmes dans les limites de la municipalité. Sur les événements de Hérouxville, on consultera Bernard Thompson, *Le syndrome Hérouxville ou les accommodements raisonnables*, Boisbriand, Momentum, 2007.

43. Mathieu Bock-Côté, « Peut-on sortir de la société des identités ? », *Bulletin d'histoire politique*, vol.15, n.3, printemps 2007.